

Fiche de Poste Technicien(ne) de maintenance	
Localisation du poste	Région AURA – Site de Chaponnay
Fonction	Technicien(ne) de maintenance
Missions du service	Assurer la permanence et la maintenance de la Maison Ovale de Chaponnay
Temps de travail	Poste à 80% en CDD de remplacement Possibilité de travail le week-end
Description de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage des locaux du Site de Chaponnay : assurer l'ensemble des opérations requises relevant tant des actions quotidiennes que des opérations d'entretien de fond plus conséquentes définies dans le cadre du programme de nettoyage arrêté avec le responsable du site ; - Réalisation des menus travaux d'entretien courant des locaux, aménagements des locaux, etc. ; - Mise en place des salles en fonction du planning des réservations selon la disposition et/ou configuration requises se rapportant à l'utilisation des espaces retenus ; - Réception, préparation et mise en place des activités de restauration organisées sur place selon fiches techniques : accueil café d'accueil avec viennoiseries, préparation des buffets ou plateaux repas, liaison avec les traiteurs concernés, approvisionnement des boissons et viennoiseries, débarrassage et nettoyage des espaces restauration, gestion des stocks de nourritures/boissons, gestion de l'espace de convivialité, etc. ; - Gestion du bar : gestion des approvisionnements et tenue du stock produits ; - Réception des colis et matériels déposés par les livreurs ; - Gestion des courses courantes ; - Gestion de l'environnement : tri des déchets, sortie des conteneurs poubelles, etc. ; - Aide ponctuelle auprès des bénévoles ; - Et plus généralement, toutes interventions demandées au salarié ou dont il pourra utilement prendre l'initiative dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'Agent de maintenance. Etant précisé que cette liste n'est pas exhaustive.
Savoir-être et savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences en maintenance et en réception - Prise d'initiatives - Organisation, Adaptabilité, Autonomie - Observation - Réactivité
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Carte TR avec prise en charge de 60% par l'employeur. - Mutuelle avec prise en charge de 50% par l'employeur ; - Transports en commun avec prise en charge de 50% par l'employeur.